

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Québec

Fiche d'inscription

Service de garde (statut régulier, sporadique et dîneur)

Saint-Rémi

2025-2026

CONFIDENTIEL

Fiche:

Réservation de base (fréquentation au service de garde)

Date de début de la fréquentation

Heure d' ARRIVÉE PRÉVUE

Heure de DÉPART PRÉVUE

Devrait fréquenter lors des journées pédagogiques

Un mode d'inscription indépendant suivra.

Est-ce que l'enfant est en garde partagée?

OUI

NON

Est-ce que la fréquentation de l'enfant est différente selon la garde partagée ?
Si oui, un calendrier de la garde doit être remis

OUI

NON

Désirez-vous recevoir un état de compte distinct (père et mère), dont la facturation sera calculée, selon les besoins de garde de chacun ?

OUI

NON

Veuillez cocher les périodes correspondantes à vos besoins de garde (régulier, sporadique ou dîneur) :

**** Le service de garde et de surveillance des dîneurs n'est pas une halte-garderie. L'élève inscrit au service de garde n'a pas droit au transport scolaire pour les périodes où il y est inscrit.**

Périodes		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes	07:00 à 07:45					
Midi	11:26 à 12:41					
Après les classes	15:03 à 18:00					

Autorisez-vous l'enfant à quitter seul le service de garde?

OUI

À quelle heure ?

Si oui, veuillez vous assurer d'une entente préalable avec le technicien ou la technicienne.

Transport

Votre enfant a t-il droit au service du transport scolaire ?

Oui

Si oui, veuillez cocher les périodes correspondantes à vos besoins pour le service du transport scolaire :

Périodes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
AM					
PM					

- Je m'engage à prendre connaissance des règles de fonctionnement du service de garde et de surveillance des dîneurs et à les respecter;

- Je m'engage à payer les frais associés au service choisi (régulier, sporadique, dîneur);

- Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets, à la présente date. Je m'engage à aviser le technicien ou la technicienne du service de garde de tout changement à la présente fiche, et ce dans les meilleurs délais;

- Je consens à ce que mon enfant participe à des activités extérieures à proximité de l'école (parc) et ce, en présence du personnel de l'école;

- S'il survient une maladie ou un accident sérieux, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires. Si un transport par ambulance doit être effectué, les frais seront entièrement à la charge des répondants (parents ou tuteur).

Si l'élève a moins de 14 ans ou qu'il est âgé de 14 ans et plus et qu'il n'est pas apte à consentir, seul le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur peut consentir.

L'inscription au service de garde ou de surveillance des dîneurs sera officielle, lorsque l'inscription de l'élève à l'école sera confirmée.

Signature de l'autorité parentale

Nom (en lettres moulées)

Date

*** Veuillez noter que les reçus fiscaux sont émis aux payeurs des frais ***

À l'usage du service de garde

Groupe-repère

Confirmation du statut :

Dîneur

Sporadique

Régulier 1 jour

Régulier 2 jours

Régulier 3 à 5 jours

Inscription reçue par :

Date :

Utilisation des renseignements personnels

Les renseignements recueillis sont nécessaires afin d'inscrire votre enfant au service de garde ou au service de surveillance des dîneurs, aux activités qui en découlent et aux journées pédagogiques. Ces renseignements seront utilisés aux seules fins décrites, sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi). Si vous ne fournissez pas les renseignements, il se peut le CSSMB ne soit pas en mesure d'inscrire votre enfa au service de garde ou au service de surveillance des dîneurs, aux activités qui en découlent ou aux journées pédagogiques.

Confidentialité des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sont traités de façon confidentielle et accessibles seulement aux membres du personnel pour lesquels ces renseignements sont nécessaires, sous réserve des exceptions prévues à la Loi.

Conservation

Ces renseignements seront conservés pendant la durée de la fréquentation au service de garde et de surveillance des dîneurs et deux (2) ans après la fin de cette fréquentation.

Droits d'accès et rectification

En tout temps, vous pouvez accéder au présent formulaire et faire rectifier les renseignements qui y sont contenus. À cet égard, vous pouvez en faire la demande auprès de la Responsable de l'accès à l'information à Acces.Information@cssmb.gouv.qc.ca.

Mise à jour : 2025-04-30